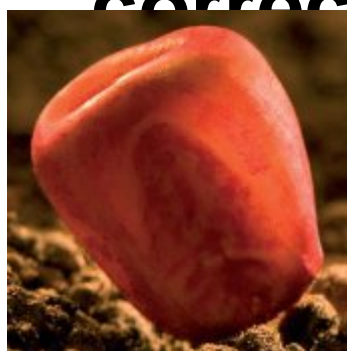




Extrait du Vivre en Comminges

<https://www.vivreincomminges.org/Trafic-de-pesticides-agricoles-un.html>

Trafic de pesticides agricoles : un authentique réseau devant la justice Tribunal correctionnel de



Date de mise en ligne : vendredi 23 novembre 2007

-Gaudens

- AGRICULTURE intensive - Pesticides -

Copyright © Vivre en Comminges - Tous droits réservés

Communiqué de presse : vendredi 23 novembre 2007

Associations [France Nature Environnement](#) : Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (Reconnue d'utilité publique).

Au terme de cinq ans et demi d'instruction, 16 chefs d'entreprise, négociants agricoles, responsables de coopératives, comparaitront du 26 au 30 novembre 2007 devant le Tribunal correctionnel de Saint Gaudens pour **mise sur le marché et importation de pesticides sans autorisation, vente de produits toxiques interdits, publicité commerciale pour des pesticides interdits...**

Le point de départ de cette affaire remonte au constat, courant 2001 et 2002, d'une surmortalité d'abeilles dans les ruchers des départements du Gers et de la Haute-Garonne. Après enquête, la gendarmerie nationale découvre 39 tonnes de produits non autorisés en France, dont 3 tonnes de produits toxiques !

La vente de ces produits ne s'est pas limitée à ces deux départements. C'est un véritable réseau qui a été démantelé par les enquêteurs. Pour montrer l'ampleur nationale de ce scandale, les associations Eau & Rivières de Bretagne (Bretagne), [Nature Comminges](#) (31), Sauvegarde de l'Anjou (49), [Uminate](#) (Midi-Pyrénées) et Vienne Nature (86) elles-mêmes concernées se constitueront partie civile aux côtés de France Nature Environnement, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement.

La fédération France Nature Environnement et ses associations membres souhaitent que ce procès soit l'occasion de faire reconnaître les responsabilités tant des personnes physiques que des personnes morales impliquées dans ce trafic inadmissible, mais aussi et surtout de rappeler au grand public la dangerosité des pesticides. « **Les pesticides provoquent de sérieuses atteintes à la qualité de l'air, des aliments, de l'eau, des écosystèmes et des milieux naturels** au point que le Président de la République a fixé l'objectif d'une réduction de 50% dans les 10 ans à venir. Dans cette situation, la mise sur le marché des produits interdits et dangereux, au mépris de l'environnement et de la santé publique, est un acte d'une extrême gravité », précise Jean-Claude Béviillard, secrétaire national de FNE en charge des questions agricoles.

Ce premier trafic mis à jour n'est semble-t-il pas le seul : la brigade nationale de contrôle phytosanitaire, créée à l'automne 2006, a en quelques mois déjà relevé dans toute la France une vingtaine de pratiques délictueuses : importation de produits interdits, mise sur le marché de produits reconditionnés sans autorisation, formulations tronquées,... 47 tonnes de pesticides non autorisés ou non-conformes ont été consignées. Pour Eau & Rivières de Bretagne, ces trafics « peuvent expliquer que l'on retrouve encore en 2007 de l'atrazine dans les eaux françaises alors que son utilisation est interdite depuis 2003 ! ».

En conséquence, les associations de protection de la nature et de l'environnement invitent à nouveau les pouvoirs publics à prendre en compte les propositions qu'elles ont formulées dans le cadre du plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides et du « Grenelle de l'environnement ».

[Dossier de presse.](#) (7 pages, pdf, 160 Ko)